


## Marolles (Bruxelles) : bronca contre une paroisse qui vend des logements sociaux à un promoteur

Author : Rédaction Riposte Catholique

Categories : [Église universelle](#), [En Une](#)

Date : 24 avril 2022

 cinq logements sociaux à un promoteur par la fabrique d'église Saint-Jean et Saint-Etienne aux Minimes suscite des mouvements d'opposition importants à Marolles, un quartier populaire bruxellois à forte identité - qui est aussi celui des antiquaires et brocanteurs - entre les gares de Chapelle et Bruxelles-Midi.

*"Quand les cinq maisons [des numéros 4 à 12 rue Porte Rouge] sont mises sur le marché, le CPAS de la Ville de Bruxelles marque son intérêt. Il ambitionne d'en faire des logements de transit pour des personnes précarisées ayant besoin d'être hébergées en urgence. Un promoteur privé formule une offre supérieure - légèrement supérieure selon les associations à l'origine d'une pétition - que le CPAS ne peut ou ne veut pas suivre. La fabrique d'église privilégie la proposition du promoteur et signe le compromis de vente. Le Cpas abandonne donc définitivement son projet de logements de transit.*

*Pour l'Atelier des Droits sociaux, c'est la tuile. "Ce dossier est en cours depuis plus d'un an sans qu'on ait vraiment été mis au courant", explique Serena Bergamini, travailleuse sociale. "On attend vraiment de savoir ce qu'on doit faire. Nous avons un bail avec la fabrique d'église, dont nous sommes locataires, depuis 1966. Donc on peut dire que nous sommes de bons locataires s'ils nous ont gardés aussi longtemps. (...) Nous avons une histoire dans ce quartier, bien connue. Nous avons une importance reconnue par tous les pouvoirs publics des environs et notamment le CPAS de Bruxelles."*

*L'asbl déplore le manque de transparence de la fabrique d'église dans son choix de vendre à un promoteur plutôt qu'au Cpas.*

*"On ne sait pas très bien pourquoi la fabrique d'église (...) a fait le choix de vendre à une entreprise privée plutôt qu'à un CPAS qui avait comme objectif de reloger des familles dans le besoin".*

*Avec ses quinze équivalents temps plein et 17 travailleurs, l'asbl ne trouvera plus des locaux de 200 mètres carrés pour un loyer de 1000 euros par mois. Et elle risque aussi de perdre son implantation historique au coeur des Marolles".*

La RTBF qui [explique toute l'affaire](#) indique que plusieurs associations ont lancé une pétition pour faire annuler la vente - qui semble guère compatible avec la "politique sociale de l'Eglise"

et "*l'évangélisation des périphéries*" chère au Pape François - mais il est vrai que confrontées à une perte croissante de fidèles, accélérées par la pandémie, les fabriques d'église de Belgique ont besoin de fonds.

Une vieille loi de 1809 permet en effet au ministre-président de Bruxelles de faire annuler cette vente. Mais il n'y a encore eu aucun précédent. "*La transaction a fait l'objet de l'autorisation préalable des autorités de l'Eglise et des représentants de la Ville de Bruxelles au sein de la fabrique d'église. Seule la signature du Ministre-Président manque encore pour conclure la transaction. A ce stade, donc, le cabinet attend de prendre connaissance du contenu de la pétition*".

Quant à la fabrique d'église, elle a refusé de répondre aux questions de la RTBF.